

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-051

ARRÊTE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu la demande de Madame MANTE Karine, magasin « La Corbeille Fleurie », 33 place du Général de Gaulle à Wormhout, pour l'organisation de ventes extérieures devant le numéro 33 de la place du Général de Gaulle,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle face au numéro 33, le magasin « La Corbeille Fleurie », **sur toute la longueur de la vitrine, et ce,**

- Le mercredi 1^{er} mai 2024 de 6h à 14h ;
- le dimanche 26 mai 2024 de 5h30 à 14h ;

ARTICLE 2 : Madame MANTE Karine est autorisée à mettre en place une tonnelle devant son magasin sis 33 place du Général de Gaulle en respectant les conditions suivantes :

- La tonnelle **ne devra en aucun cas gêner la circulation des piétons sur le trottoir ;**
- La tonnelle **ne devra en aucun cas déborder sur la route ;**
- Le montage et le démontage se feront **impérativement les 1^{er} et 26 mai 2024 ;**
- **En cas de vent fort, l'installation sera annulée.**

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 26/03/2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 26/03/2024
Le Maire,
David CALCOEN



[Signature]
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florenu DEHANDT



[Signature]

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florenu DEHANDT